

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page: 5 fr. la ligne; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : Un an 10 fr.; France et Etranger : 12 frs

Sus aux Mercantis

La spéculation doit être matée coûte que coûte

A force de réclamer contre la vie chère, nous avons déjà pu obtenir quelques petits résultats, très insignifiants pour la mater comme elle doit l'être.

D'abord, le gouvernement a fini par interdire l'exportation à l'étranger de ce qui reste de notre blé et de nos orges ; limité l'exportation du bétail et la municipalité a nommé une commission des vivres qui, étant donné sa composition, est de nature à nous permettre d'espérer des résultats appréciables du côté du foudouk et Ghallâa.

Mais ces mesures sont à notre avis encore insuffisantes aussi nous nous rallions bien vivement à celles qu'a préconisées l'ami Duran-Angliviel et que nous tenons à reproduire :

Le gouvernement, sous la pression de l'opinion publique, a restreint quelques libertés d'exportation. Après les céréales, le bétail, le beurre, il y aura sans doute quelque chose à faire pour l'huile. Dans tous les cas, les denrées alimentaires de première nécessité que nous produisons ne doivent pas quitter la Tunisie avant que le pays soit assuré de son propre ravitaillement.

Il y aura lieu d'envisager encore des mesures plus graves.

C'est une question de salut public. Les marchandises stockées depuis des mois sont vendues au taux de la livre à 100 francs, alors qu'elles ont été achetées au taux de la livre à 70 ou 80 francs.

Il s'ensuit fatalement une hausse sur tous les articles de consommation courante et plus particulièrement les denrées alimentaires.

L'heure est donc venue de recourir aux moyens énergiques, aussi provisoires que possible, mais rendus nécessaires par les événements.

Il faut taxer, taxer comme en pleine guerre, car la situation est aussi critique que pendant la guerre.

Nous ne pouvons pas passer notre temps à réclamer des augmentations de salaires dont le résultat le plus clair est de faire monter plus encore le prix de la vie. Il faut le faire arbitrairement. Les circonstances l'exigent.

Taxe du pain et de la semoule, taxe de la viande, taxe des légumes, taxe du lait, taxe des logements.

Il faut tout taxer.

La « Tunisie Française » ayant trouvé que Duran-Angliviel n'y allait pas de main-morte en demandant de stabiliser le prix de la vie, même arbitrairement par la taxe du pain ; de la semoule ; du café ; du sucre ; de la viande ; de l'huile des légumes frais et secs ; du lait ; des logements, notre bon confrère lui fait remarquer que Franco l'autorité préfectorale et municipale ne peut taxer que le pain et la viande !

Sommes-nous en France ?

La « Tunisie Française » sait très bien que non et que les pouvoirs du résident général sont très étendus. Il pourrait, demain, si celui lui chantait, nous embarquer tous, vous Tridon, Duran-Angliviel, votre sémillant de la Porte et moi avec, alors il ne faut pas parler des pouvoirs des préfets mais de ceux que détiennent le résident général qui peut demain d'un coup de sa baguette magique faire rentrer tous les profiteurs dans le droit chemin et leur enlever l'envie de nous étriller de la belle manière. Il en a les moyens et l'autorité, vous le savez, aussi plus que jamais, la presse doit faire bloc pour obtenir de lui les mesures exceptionnelles que commandent les temps troublés que nous vivons pareils à ceux que nous avons vécus pendant la guerre.

Le gouvernement ne demande certainement qu'à marcher mais encore veut-il avoir derrière lui la presse, reflet de l'opinion publique. Facilitons-lui la tâche et il marchera, nous en avons la conviction.

En attendant Duran-Angliviel répond à Tridon et lui dit :

M. Tridon trouve que je n'y vais pas de main morte parce que je réclame la taxation des denrées de première nécessité.

Il est le premier à reconnaître que la vie est trop chère, qu'elle devient chaque jour un peu plus chère. Comme remède il se contente de dénoncer la négligence de la Municipalité, à qui il semble reprocher son origine gouvernementale.

Il est possible que la Municipalité n'ait pas eu le sens des responsabilités qui pèsent aujourd'hui sur elle. Mais à qui la faute si nous sommes victimes d'une éditilité sans mandat électif, donc sans pouvoir ?

D'ailleurs, en ce moment, la question n'est pas là.

La question est que le pain, le vin, l'huile, le lait, le café, les loyers, les chaussures, les vêtements, subissent quotidiennement une hausse en disproportion avec les plus récentes augmentations de salaires.

Tout est donc à refaire. Il faut remonter le rocher de Sisyphe, le hisser de rechef au niveau de la vie.

L'effort est vain, parce que trop de forces jouent contre la stabilité des prix. Il faut donc, provisoirement, obtenir par la force cette stabilisation.

La seule force pratique, c'est la taxe. Il ne s'agit pas d'verser un pleur sur la dureté des temps et de gémir sur l'incurie des municipalités ; il faut arrêter la hausse d'abord, ensuite organiser la baisse.

Je répète que la situation est critique autant que pendant la guerre. Les producteurs et les commerçants ne sont pas morts pendant la guerre malgré les restrictions, prohibitions, réquisitions et taxations. Nous leur demandons de renouveler cet effort.

Que le gouvernement ne se laisse pas tromper par le bruit du carnaval et les fêtes du mardi-gras. Les oripeaux de circonstance cachent plutôt un mardi maigre.

À côté des bambocheurs qui sablent, et si peu, un champagne plus ou moins frelaté, et se donnent l'illusion de s'amuser, il y a la foule immense de ceux qui regardent jurer les autres.

Tous ceux-là n'ayant aucun moyen de se défendre, sont obligés de se tourner vers le gouvernement. Notre gouvernement est une dictature. Nous le supportons tel qu'il est, dans ses manifestations politiques et administratives. Qu'il nous donne au moins les avantages du régime, et pas seulement les inconvénients. Qu'il se proclame dictateur aux vivres et prenne hardiment les mesures commandées par les circonstances.

Il semble bien après tout ce qui a été écrit par tous nos confrères et par nous-même, que la discussion doit prendre fin pour passer aux actes.

Nous espérons que M. Lucien Saint ne fera pas regretter son prédécesseur et ne nous livrera pas plus longtemps, pieds et poings liés, aux mains crochues des spéculateurs.

BULLETIN

Le Syndicat de la Presse

Notre excellent confrère et ami M. François Portelli, directeur du Journal de Tunis préconise l'union des journalistes en Tunisie qui, depuis la guerre, semblent avoir perdu tout contact, tandis qu'autrefois le Syndicat de la Presse était une force incontestable avec qu'il fallait compter, dont ils pouvaient faire usage à l'occasion si l'un d'eux s'estimait victime d'une injustice quelconque.

Le Syndicat de la Presse Tunisienne n'a pas été dissous, il existe toujours, mais son état somnolent laisse supposer qu'il est mort. C'est une erreur.

Et notre confrère demande de le faire revivre — mais entre français seulement. Nous donnons bien volontier notre

adhésion pour la reconstitution du Syndicat de la Presse Tunisienne qui pourrait fonctionner en quelque jours si les membres du bureau voulaient bien reprendre leurs fonctions.

Le Syndicat devrait comprendre deux catégories de membres : Des membres actifs, collaborant ou appartenant à des journaux « français » de Tunisie soit comme directeurs secrétaires ou rédacteurs et des membres adhérents français ou tunisiens n'ayant pas voix au chapitre dans les affaires intérieures du Syndicat, ne participant pas à l'élection du bureau et par conséquent ne pouvant être éligibles.

Sous le bénéfice de ces réserves nous pensons que le Syndicat pourrait revivre — et reprendre la place qui lui revient et lui est légitimement due.

Une réunion préparatoire devrait avoir lieu chez l'un de nos confrères — le Journal de Tunis — par exemple qui possède un local spacieux ou à la salle réservée d'un de nos grands cafés.

Qui fera le signal ?

Echos et Nouvelles

Retour d'Alger

Lorsque M. le Résident général se mit en route pour Rabat il ne devait certainement pas s'attendre au contre-temps fâcheux qui retiendrait M. Steeg en France plus longtemps qu'il ne l'espérait.

C'est le cas où jamais de dire que si les hommes proposent, les événements disposent.

Ce contre-temps est d'autant plus regrettable que tout avait été combiné et arrêté pour le recevoir comme il convient à son passage dans les grandes villes chrétiennes.

A son arrivée à Fez, dans l'après-midi du 28 février, devait avoir lieu la présentation des corps élus, de la Municipalité, du Pacha et des notables et le soir un dîner offert par le général commandant la subdivision militaire.

Le programme du vendredi 29 février était ainsi réglé :

A 9 heures : départ de la Résidence ; 9 h.30 séance au Medjles.

Visite aux souks, à Moulay Idriss ; au Foudouk en Nedjarine et enfin à Quarauouiyne.

A 12 heures, déjeuner chez le Général A 14 heures 30, départ de la Subdivision pour la visite du Musée du Batha ; le Collège Musulman et enfin Bou Annaavia.

Puis tour de Fez (Forme Expérimentale, Ville Nouvelle, Bordj Sidi, Bordj Nord.

A 20 heures, dîna chez Sidi Driss El Mokri.

Le Samedi 1^{er} mars à 8 heures, départ de Meknès pour Moulay Idriss et à 17 heures, arrivée de Monsieur Steeg et de sa suite.

Dîner offert chez le Général.

Le Dimanche 2 mars à 8 heures, départ de M. Steeg et de sa suite pour Rabat.

A 10 heures, départ de la suite des Résidents.

M. Steeg devait visiter la ville de Fez à son retour de Rabat.

Et tous ces beaux projets, cette belle promenade, pas plus que la Conférence, n'ont eu lieu !

En attendant, les grosses firmes du Maroc sautent comme bouchons de Champagne !

Le « Petit Matin » signalait récemment le cas d'un ancien tunisien dont le passif atteindrait la bagatelle de... dix-huit millions ! On se demande ce qu'a bien pu faire cet ancien tunisien de tout cet argent ? une somme pareille doit laisser des traces ; sans doute la suit-on, à la piste, comme le chien après le lièvre, pour savoir où elle est passée.

En tout cas, dans la dernière charrette on relève avec surprise le nom d'un entrepreneur de travaux publics, bien connu à Casablanca, M. Louis Andrieu que le Maréchal Lyautey traitait avec beaucoup de bienveillance et de familiarité à son retour de France, n'empêche qu'il succombe à son tour comme les

autres et de la Banque de l'Union Marocaine.

Nous ignorons quel était son capital social et sa situation exacte mais avec celles de M. Paul Guyot et de la Banque Marocaine, cela fiche le Maroc dans un beau pétrin que le Maréchal Lyautey ne doit pas être enchanté de montrer à ses visiteurs. Aussi sommes-nous persuadés que lui seul ne doit pas regretter le contre temps qui renvoie, peut-être aux calendes grecques, la Conférence de Rabat.

Le Résident Général en France Alors qu'on s'attendait à voir le résident commencer ses préparatifs de voyage pour la frontière tuniso-tripolitaine et le sud où il projetait de se rendre après sa rencontre avec le Gouverneur de la Tripolitaine, le public n'a pas été peu étonné de le voir prendre le premier bateau en partance pour Marseille.

Et les langues de marcher bon train, les uns annonçant ceci, les autres cela, au fond personne ne sait exactement pourquoi il est parti, s'il a été appelé ou s'il s'y est rendu de sa propre initiative.

En tout cas, on peut dire sans crainte de se tromper, que deux motifs peuvent être retenus : la démission possible de M. Steeg du Gouvernement de l'Algérie et l'épineuse affaire Colrat.

Les obsèques de Mme Paul Dumas Les obsèques de Mme Dumas, épouse du premier Président de la Cour d'appel de Rabat, se sont déroulées au milieu d'une affluente considérable.

Le Maréchal et Mme Lyautey assistaient à cette cérémonie.

Le deuil était conduit par le premier président Dumas, son fils et son gendre, le lieutenant de vaisseau Théry.

La douleur du premier président faisait peine à voir. De nombreuses personnes étaient venues de Casablanca, de Kénitra, de Meknès et de Fez. Toute la maison du Résident Général assistait aux funérailles, ainsi que le Pacha de Rabat, le général Calmel, le général Bertrand, MM. Mallet, Bondy, Alberge, Hardy, Guérin, Philippi, tous les fonctionnaires et magistrats de Rabat, ainsi qu'une délégation des avocats de Casablanca.

Le R. P. Colombin conduisait le convoi funèbre. Mgr Dané officiait.

De magnifiques couronnes et des gerbes de fleurs furent déposées sur la tombe par les magistrats et les fonctionnaires.

L'élection Coty

Ce n'est pas sans tristesse que nous avons vu les électeurs sénatoriaux de la Corse donner la majorité au sieur Coty, grâce à la manne bien faisante semée à pleines mains, pour lui permettre d'aller s'asseoir dans le fauteuil laissé vacant par la mort de notre cher et regretté ami, M. François Gallini, vice-président de la municipalité de Sousse.

Aussi, grande a été notre joie, lorsque paraissait la nouvelle que le septième bureau du sénat proposait l'invalidation qui sera certainement ratifiée par la haute assemblée le jour où celle-ci aura à se prononcer sur le cas de ce peu intéressant personnage qui rêvait, caprice de parvenu, de dormir sous les lambris dorés de Chenonceaux !

Ses amis espèrent qu'au prochain scrutin il enlèvera de haute lutte le siège convoité.

On verra ça, si l'odieuse corruption ne joue pas encore.

En tout cas ses adversaires feront bonne garde pour la déjouer.

Dans le Nichan Iftikhar Nous apprenons avec plaisir que M. Salem Zaouche, frère de l'excellent Capitaine de Sousse, vient de recevoir la croix de Commandeur du Nichan.

Et notre jeune ami Eyssermann, beaux-fils de notre excellent confrère et ami M. François Portelli, directeur du Journal de Tunis, celle d'officier.

Nous adressons aux nouveaux promus nos biens vives et sincères félicitations.

Le Carnaval à Tunis

Décidément ça va de mal en pis d'année en année.

La calvaque ? ... Hum ! nous préférons garder pour nous les réflexions qu'elles ont suggérées aux spectateurs les moins chatouilleux.

Quant au banquet offert par le Comité aux jeunes reines le public se demande si ce sont les membres du Comité qui en ont fait les frais ou si la dépense a été prélevée sur les recettes des fêtes ce qui serait par trop révoltant.

Une invasion de sauterelles nous menacerait Si l'on en croit des informations venues de Tripoli nous serions menacés d'une invasion de sauterelles au mois d'Avril prochain quand les vents du sud commenceront à se faire sentir.

Il faut donc se préparer à la lutte pour repousser et anéantir cet ennemi vorace. Nous comptons bien que les services compétents prennent toutes les mesures nécessaires comme le fait l'Algérie.

Une manifestation en faveur d'un Journaliste arabe à Sfax

Le 29 février deux cents indigènes, dirigés par Mohamed Cherfi, Redjeb Maalla et Sliman Camoun, sont allés au Contrôle civil pour manifester contre la suspension du journal arabe « Acer Djedid » paraissant à Sfax.

Les manifestants, regus par M. Bertholle, Contrôleur civil, ont sollicité du Gouvernement de rapporter la sanction prise contre le journal, défendant avec modération leurs intérêts, et l'annulation des poursuites exercées contre ses rédacteurs. Le contrôleur civil prit note de leur démarche, en promettant de la transmettre au Gouvernement, et les invita au calme.

Les manifestants se sont retirés satisfaits, et confiants en la justice de la France.

Nous pouvons ajouter à cette information que notre confrère arabe est l'objet d'une poursuite correctionnelle devant... la driba de Tunis ! qui sera appelée le 13 courant.

On peut se demander pourquoi devant la driba de Tunis alors qu'il y a un tribunal régional à Sfax qui seul devrait être appelé à connaître l'affaire en 1^{re} instance.

C'est de la procédure vicieuse qui ne peut pas tenir debout au cas où les poursuites ne seraient pas abandonnées.

Si les rédacteurs de « l'Acer Djedid » sont tombés sous le coup de la loi qu'on les poursuive à Sfax et pas ailleurs.

L'affaire Couitéas

La « Tunisie Française » annonce que notre ami M. Basilio Couitéas doit arriver à Tunis par un prochain courrier.

Son affaire va donc entrer dans une période de règlement.

Amère pilule dit notre confrère pour nos gouvernants, qui, certes, totalement irresponsables du passé, vont avoir à en acquitter la note.

A combien se montera celle-ci ?

Une indemnité à fixer, a dit le Conseil d'Etat.

Egale au préjudice causé, dit la jurisprudence.

On sait qu'il s'agit de la privation de jouissance d'une propriété, qui, au surplus, doit être rendue à M. Couitéas, sous peine de dédommagement. Or, les difficultés qui ont empêché de lui en assurer la jouissance n'ont pas disparu avec le temps, qui n'a fait que confirmer par tolérance prolongée les droits d'usage des tiers.

Mais la seule indemnité de privation de jouissance, en dehors de toute autre, semble devoir être calculée sur le rendement de la propriété lorsqu'elle était entre les mains de M. Couitéas.

Celui-ci indique le chiffre de 150.000 francs par an.

Pendant 18 ans, cela fait une assez jolie somme.

S'y doit-il ajouter la différence de valeur de l'argent depuis la guerre ?

On jongle alors avec les dizaines de millions.

Où les prendre ?

Et l'on prête à M. Couitéas, pour que ses droits soient défendus énergiquement devant la justice et l'administration françaises l'intention de les céder à un consortium américain.

Beaux espoirs pour les finances tunisiennes !

Demandez partout
Le Rhum Chauvet

Le plus grand scandale de l'après-guerre

Le cimetière des abus, la fosse commune des scandales.
Pas de sanction. La théorie de l'irresponsabilité.
Il faut débrider l'abcès, une bonne fois.
Le ministère des Régions libérées est le cimetière des abus et la Commission des Régions libérées est la fosse commune des scandales a crié vigoureusement M. Inghels au cours des interpellations des semaines dernières. Bien que rongée par le prurit électoral, la Chambre en a frissonné d'une juste—quoique tardive — indignation.

Ce n'est pas avec une plume mais avec un croc de bœuf qu'on voudrait soulever ces scandales. Dix départements, atrocement éprouvés, durant cinq années de guerre, ont été livrés à des bandes de pillards qui se sont abattus sur ces malheureuses régions, comme un vol d'oiseaux de proie. On apporte des faits irréfutables, on étale des dossiers d'où s'échappe une odeur de corruption, on cite des noms, on administre des preuves irréfragables. Et le ministre responsable qui n'a rien vu ou qui a tout couvert, caractérise le situation dans les régions dépeuplées de cet euphémisme charmant: «Il se peut qu'il y ait eu des abus!»

Abus? le geste de ce sénateur qui trafique de son influence pour se faire octroyer 24 millions alors qu'il n'avait droit qu'à deux. Abus? l'esroquerie de cet industriel qui a palpé 100 millions pour une usine estimée trois millions, de même que le vol manifeste de cette Société qui, en un tournemain, a transformé son actif de 1913 de 84 millions en celui de 447 millions en 1922.

Abus? l'histoire des livres de comptabilité détruits soiemment, entraînant ainsi la détermination de l'indemnité sur la simple déclaration de deux témoins et le scandaleux cortège, des vols, malversations, extorsions d'une bande noire de détresseurs de misères, de fonctionnaires prévaricateurs, de financiers véreux, d'architectes sans moralité, en un mot, de tous les « hauts barons de la mercante des ruines », suivant le mot indigne mais tristement vrai, lancé de la tribune de la Chambre par l'honorable M. Bouteille.

Cinq milliards dérobés à l'Etat rien que du seul scandale des réglemens des gros dossiers: un abus! Attendons-nous à apprendre que les régions libérées que l'on considérait jusqu'à ces temps derniers comme le Paradis des voleurs sont devenues, on ne sait par quelle vertu magique le refuge de l'innocence!

A la vérité les scandales — non pas prétendus comme a le front de le soutenir le ministre Reibel — mais les scandales tout court, courent sous toutes les affaires qu'il s'agisse d'indemnités aux

sinistrés, de marchés publics, de cessions, de bons de cession, etc.
Et toujours pas de sanctions! Voilà qui est inconcevable et révoltant! L'irresponsabilité est érigée aux Régions libérées à la hauteur d'une institution. On lit dans un rapport du corps de contrôle de ce Département ministériel cette phrase inouïe: « Les circonstances dans lesquelles ont été passés les marchés ne permettent pas d'incriminer le personnel ni de rechercher à qui incombe la responsabilité des erreurs commises. » Et plus loin: « La plupart des agents dont la responsabilité pourrait être mise en cause ont quitté le service. »

Un tenancier de tripot ne trouverait pas mieux à répondre à un inspecteur de la brigade des jeux qui ferait irruption dans son établissement!

Cette théorie suffit pour couvrir tous les gaspillages, toutes les exactions, tous les scandales: « Ici on peut voler! »

Et cela aboutit à ceci:
Un chef de chantiers se fait construire une maison, avec tout le confort moderne, pour son usage personnel, tandis que les sinistrés attendent quelques misérables toiles ondulées pour se mettre à l'abri des intempéries.

Un maire entrepreneur s'approprie les matériaux de ses administrés; un gérant de la station-magasin détourne, à son profit, les objets mobiliers destinés aux sinistrés, un autre se fait payer le salaire des manœuvres hypothétiques, un troisième occupe ses ouvriers à la confection de son mobilier personnel.

Et d'autre part:
Les dirigeants de l'O. R. A. (Office de la reconstitution agricole) confient des commandes à des intermédiaires incapables de construire par eux-mêmes les machines et les retocèdent moyennant de larges commissions; une caisse noire est destinée à payer des dépenses non autorisées; des mandats et acquits de complaisance sont établis par un architecte en chef qui avait établi lui-même les devis.

Les autorisations d'engager des travaux sont données sans constat, ni vérification.

L'affaire du château dit de « La Taule » dans laquelle l'Etat s'est fait « entôler » de quelques millions mérite une mention spéciale. Ce château — qui n'est pas en Espagne — mais dans l'Oise, avait été payé en 1904: 157,655 fr. Un architecte véreux, associé à une maison louche d'entreprises, l'avait payé 415,000 francs.

Le dossier du dommage de guerre fut calculé par l'entrepreneur lui-même à la somme de 5,457,032 francs; la reconstitution du château seule compta pour 4,740,893 francs et le remploi des indemnités de dommage était demandé pour la construction d'une briqueterie destinée à alimenter les châteaux de la région!

Il serait trop long d'énumérer les esroqueries auxquelles ont donné lieu tou-

tes les cessions de droits à indemnités de dommages de guerre...
Il faut avouer que nos régions libérées sont exploitées par une belle collection de bandits que notre confrère « L'Argent » fustige avec une vivacité dont-il faut lui savoir gré.
Mais sera-t-il entendu par les sourds et les aveugles qui pontifient au ministère des régions libérées?
C'est à croire que tout ce monde à partie liée avec les malfaiteurs qui mettent en coupe réglée les malheureux départements dévastés.
N'y a-t-il plus de justice dans ces régions?

REGENCE DE TUNIS — PROTECTORAT FRANCAIS
Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation

Direction des Domaines

AVIS

Le lundi 31 mars 1924, à 10h du matin dans les bureaux de la Direction générale de l'Agriculture, 76 bis, boulevard Bab Benat, à Tunis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété ci-après:

Lot N° 2 Gaffour-Elat (titre foncier 23.895), situé dans le Contrôle civil de Medjez-el-Bab. Cette propriété a une superficie de cent soixante-dix-huit hectares 178 ha). Elle comprend une maison d'habitation, des bâtiments d'exploitation et des dépendances. Mise à prix: 120.000 francs.

Les personnes désirant participer aux enchères devront déposer, dans les bureaux de la Direction des Domaines et de la Colonisation, une demande d'admission aux enchères, cinq jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation Service des Domaines et de la Colonisation.

Le Directeur des Domaines et de la Colonisation, (Signé: LABADIE).

Administration du Bit-el-Mal

AVIS

Il est donné avis au public que le lundi 17 mars courant, à 9 heures du matin, il sera procédé au siège de l'Administration des Habous, 55, rue de l'Eglise, à Tunis, à la vente des immeubles ci-après indiqués:

- 1° Le lot Nord de Saniet El Oueïf à la ghaba d'ouza au Mourag, renfermant 303 pieds d'olivier et ayant droit à la moitié du fruit.
- 2° 357 pieds d'olivier en indivision de l'olive dite « Nachou Ben Moussa » à Douissat.
- 3° 265 pieds d'olivier en indivision de l'olive dite « Nachou El Djerbi » sise au Mourag.
- 4° Un kirat et demi et une petite fraction de la propriété dite « Hencir El Yahoudia » sise à l'Ouest de Tunis, près de la Sebkat Es-Sedjouni.
- 5° Khoulou d'une boutique sise rue El Muffi, numéro 24, près de la rue Esserraina et grevée de 1,50 par mois.
- 6° Une Boutique sise rue Eddeugui, numéro 7, près de la rue Sidi Mansour, quartier de Bab El Djazira.
- 7° La moitié indivise du khoulou d'une boutique sise rue des Tamis n° 26, grevée de 1,50 par an.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Administration du Bit-el-Mal, 55, rue de l'Eglise à Tunis.

Korbous

Saison du 15 Novembre au 15 MAI

Etablissement Thermal, avec massagers diplômés sous la Direction de M. le Docteur Caillon
Prix de pension par jour, comprenant chambre petit déjeuner au matin, déjeuner et dîner (sans vin)
Hôtel des Thermes: 105 à 127 frs
Hôtel des Sources: 22 frs
Location de villas et d'appartements.
S'adresser aux bureaux de la Compagnie à Korbous même sans qu'il soit besoin d'un intermédiaire d'aucune sorte.

Restaurant Cachir.
Transports automobiles en autocar de la Maison Albert Bonart à avenue de Carthage Tunis
Départ à 8 h. du matin

Le lait est le plus concentré BERNAL est le plus riche en crème suisse

C'est le plus cher mais le meilleur
Dépositaires: 3 rue des Belges — Tunis

PHARMACIE BLOCH
4, Avenue de France, et rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils
Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Téléphone 553

POUR VOS TRACTEURS POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile Victorine reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 20 ans. Comptoir Général des Produits Lubrifiants. Av. J.-Ferry - Tunis

Raymond Valensi
INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

LE PLUS MODERNE DES JOURNAUX
Documentation la plus complète et la plus variée
EXCELSIOR
GRAND ILLUSTRÉ QUOTIDIEN à 20 cent.
Abonnements à EXCELSIOR TROIS MOIS SIX MOIS UN AN
Colonies Françaises... 18 frs 24 frs 65 frs
Spécimen franco sur demande. — En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5970), demandez la liste et les spécimens des Primes gratuites fort intéressantes.
DIMANCHE-ILLUSTRÉ
EXCELSIOR-DIMANCHE
Masseuse illustrée en couleurs
16 pages à 25 cent.
Abonnements à DIMANCHE-ILLUSTRÉ SIX MOIS UN AN
Colonies Françaises... 6.50 12 frs

Maisons Recommandées

TUNISIA-PALACE 1^{er} ordre, au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur

PRODUITS ALIMENTAIRES et dérivés coloniaux — Baccara et Nizard — Gros et Demi-Gros — Épiceraites à l'intérieur — 1, Rue Léon-Roches - Tunis.

Mercerie Parisienne. — Jacques Bismuth — 4, Av. de France - Tunis. — Hautes nouveautés. — Seul Dépositaire de la « Perla ». — Parapluies « vitelva » et parapluies « Aryse ». Fournitures complètes pour couturiers.

Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Elhamti, négociant, rue de France Sousse Tunisie — Adresse télégr.: Mekameds Elhamti - Sousse.

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — Au Comboy, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face la Poste — Tunis.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia — Tunis
J. & A. BEMBARON. Vente, échange et location de Pianos.

Entreprise Générale des Travaux Electriques — A. Minaud et Fils, ancien Aucoeururier Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Quénot — 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.

Grande fabrique d'espadrilles Ripoll, Montera et Garcia. — Téléph. 24.11 - 1 R, Al-Djazira - Tunis - Gros demi-gros détail.

SEMPRE AVANTI — Brasserie de la Bourbe Ancienne Brasserie Bellevue GIUSEPPE BUN, propriétaire — Sousse-Tunis — Cuissonnements de premier choix - Liqueurs de marque.

Diogenes de la Poste. — S. Attal, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis. — Produits photographiques, produits chimiques etc.

MANSOUR BEN GEMAA — Shyp Grand ler — Fournitures Générales pour la Marine - Sfax Tunisie — Maison fondée en 1909

MAURICE AZERM 11, rue d'Italie et 11 Sadikia Tunis — Télégr. AZERM Tunis — Téléph. 8.45 - Quincaillerie - Ferronnerie-articles de ménage et chauffage - Fournitures générales pour mines et entreprises de travaux publics.

LES GALERIES PARISIENNES Alphonse L. Lizar, pp^{re}, 1, Place Pickson - Sousse — Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Pharmacie des 1^{ers} marques ceintures - A. teiler de Modes — Maison de toute confiance

Grands Magasins de Nouveautés « Le Petit Paris, avenue de France - Tunis — Brame frères et Cie, pp^{re}.

Pharmacie Schemata diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes — Maison LADISLAS, 4, avenue de France - Tunis.

Artificiers — PAONESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.

Horlogerie Bijouterie Joaillerie H. BIANCHI 17, Avenue de France — Tunis. Chronomètres LIP de haute précision.

Grand Hôtel de France — Premier ordre — L. de Lacroix, propriétaire — Sousse (Tunisie).

JAMAIS rien ne vaudra MAUD l'Eau et la Poudre de riz Madame Maud Eau Hyères (Var)

REP. DE LA RENAISSANCE - TUNIS
Le Gérant: E. LUMBERG

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés
AGENCES DE TUNISIE:
TUNIS - BIZERTE - SFAX - SOUSSE - MONASTIR
Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)
Escompte et recouvrements
Toutes opérations de Banque
toutes opérations sur titres
Location de compartiments de COFFRES - FORTS
DÉPOT DE COLIS

Fabrique de Lits

en tous genres et de tous systèmes (Maison Française)
Expédition à l'Intérieur
V. LELLOUCHE & Cie
MAGASIN: 16, Rue Bab Souika, 16 -- TUNIS
Téléphone: 9.41

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS

Un complet signé J. BELL est une merveille d'élégance
Le meilleur marché de tout TUNIS

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
« LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1921 est de 227,920,049 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 37,720,049 francs.
SIEGE SOCIAL: 2, Rue Pillet-Will et 17, Rue Laflitte - Paris
S'adresser pour tous renseignements chez M. J. O. FELICI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4.79
Agent Général et Inspecteur de la Cie

C^{ie} Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia
Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 heures du soir. — Départs de Bizerte pour Marseille les Mardis à 17 h.

Chaux Hydraulique et Ciment PAUL POTIN

DÉPOT: Rue de Turquie (Port)
BUREAU: 22, Rue Es-Sadikia
Téléph.: Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hamam-Lif

Banque Franco-Tunisienne

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots - Poste Français
Imm. au trib. de comm. de Lyon n° B 1624
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.
L'Agent principal: Casimir PÉDELUPÉ.

G^{de} DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet Licari
Rémunérées à plusieurs expositions et concours. Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours 1900

Aux Armes & Munitions de France

Spécialité de Fusils à baguette, à percussion Centrale et à Hammerless
Choix de Révolvers et Pistoles automatiques
Vente de Poudre de l'Etat
TAIEB ELLAMTI - SOUSSE
Téléphone 80 — Télég. TAIEB ELLAMTI - Sousse

- RESTAURANT DU JAPON -

G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires
— 7, Rue Amilcar — TUNIS —
Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et brevets A. NOBEL
PELLET César, Agent
DEPOSITAIRE A TUNIS: 3, Rue de Vesoul, 3
Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines 3 tissus goud round. Téléph. 1.39 - Adresse Télégr.: PELLET 7 - Tunis

L'huile qui graisse le plus «- Vacuum Mobiloil -»

Marque «GARGOYLE»
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis — Téléphone: 0.74

Société Générale

POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Société Anonyme fondée en 1874 au Capital: 500.000.000
Siège Social à Paris: 54 et 56 Rue de Provence
Agences de Tunisie: TUNIS, SOUSSE, SFAX
Principales opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Gardes de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et l'Etranger

Office Français Immobilier et Commercial

« Assurances » (19^{me} ANNÉE)
23, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96
Vous qui désirez vendre: Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'OFFICE FRANÇAIS.

Rien à payer

si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.
L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, acte sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches.
Nos «PETITES ANNONCES» rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

Maison R. WALLUT & C^{ie}

(R. Wallut, G. Hofmann et C. Lacroix)
99, Rue de Portugal - TUNIS
Machines Agricoles et Industrielles
des Premières Marques
TRACTEURS & MOTO-CHARRUES
Catalogues et Références Franco sur demande

Banque de Tunisie

Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia
Succursales à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue au terme et toutes opérations de banque.
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH
Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Grues admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées
Fil de fer à fourrage 13-14-15
BUREAUX: 8, Rue Es-Sadikia
Entrepôt: Rue de Portugal prolongée — TUNIS